



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

AVIS AU PUBLIC :

Conformément aux strictes dispositions de l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») en date du 7 août 2015, des articles L. 2313-4-1, L. 2224-1 et L. 2311-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), puis des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, les documents suivants :

1. Le budget primitif principal de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2020 ;
2. Le budget primitif du budget annexe de la régie municipale du parking du centre-ville pour l'année 2020 ;

sont mis à la disposition du public au niveau du Service Juridique de la commune de Villeneuve-la-Garenne, et ceci, à l'adresse suivante exclusivement :

**Hôtel de Ville
Service Juridique - Bureau 229
A l'attention de Madame Sylvie LEBOULENGER
28, avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne
Téléphone : 01.40.85.58.42
Télécopie : 01.40.85.58.59
Courriel : sleboulenger@villeneuve92.com**

Le présent avis au public sera affiché en Mairie pendant un délai de **deux mois au minimum** à compter de la date de signature visée ci-après.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : **04 AOUT 2020**



Le Maire,

Pascal PELAIN

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE - BOITE POSTALE 30 - 92391 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX
Tél. : 01 40 85 57 00 - Fax : 01 47 98 86 56